

Le 31 mars 2014,

Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion
des contrats publics dans l'industrie de la construction
600, rue Fullum, Sous-sol, Secteur 0570
Montréal (Québec), H2K 3L6

greffe@ceic.gouv.qc.ca

Téléphone : 514-873-0616
Télécopieur : 514-873-0497

Objet : Requête pour que soient examinés le désordre et les préjudices causés
par un groupe de collusionnaires

Je demande à la *Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de construction* d'investiguer sur les irrégularités ayant été commises depuis 2003 par un groupe de collusionnaires.

À ma connaissance, des personnes ont profité de leur position d'autorité - en tant que dirigeants d'une municipalité et d'une municipalité régionale de comté (MRC) - pour favoriser des spéculateurs aux dépens des intérêts légitimes, de la sécurité et du bien-être d'autres personnes.

Ces gestes ont porté atteinte aux droits fondamentaux de l'ensemble des citoyens puisque:

- a) des dommages à caractère permanent ont été causés à un environnement unique et fragile dont la destinée était de demeurer à l'état naturel;
- b) de sérieux outrages ont été perpétrés à l'encontre de la démocratie du fait que des officiers publics ont collaboré à des manœuvres de pillage, et qu'ils ont ensuite participé au bâillonnement des victimes en contrecarrant leur capacité de recours.

Des dirigeants de la municipalité et de la municipalité régionale de comté (MRC) ont permis que soient faits *de novo* des aménagements et des constructions sur des terres rares localisées en bordure du fleuve, alors que cela porte atteinte aux droits de propriété d'autrui et aux règles indispensables pour assurer l'ordre public.¹

Ma famille a fait plusieurs démarches pour tenter de se défendre contre les graves préjudices que nous subissons du fait des aménagements, des constructions et de l'installation abusive du nouveau voisinage.²

Après avoir constaté que des manœuvres d'hélicoptères reprenaient en dépit de l'écrasement ayant eu lieu l'année précédente dans un rayon de 100 mètres de notre chalet familial, j'ai moi-même entrepris, à compter de juillet 2008, une suite de demandes à différents organismes gouvernementaux dans l'espoir d'obtenir l'aide.³

À ce jour, toutes nos démarches se sont avérées vaines⁴ et les nuisances se poursuivent...⁵

¹ Il y a eu un *favoritisme systématique* de la part des collusionnaires pour avantager les squatteurs/spéculateurs. Toutes les demandes qu'a faites ma famille à la municipalité ont été iniquement refusées alors que celles qui étaient formulées par les spéculateurs - même les plus insolites - étaient acceptées...

² Nous avons entrepris des recours judiciaires pour tenter, notamment, de remédier à des problèmes d'inondation et d'enclavement de nos propriétés. Malheureusement, les supercherries organisées par les spéculateurs et le favoritisme systématique dont ils ont profité de la part des officiers publics collusionnaires ont induit les cours de justice en erreur et entraîné la perte de notre capacité de nous défendre efficacement contre ces graves abus.

³ J'ai doublement failli perdre la vie lors de l'accident survenu à proximité de notre chalet en juillet 2007. D'abord du fait qu'un débris m'a survolé lorsque l'hélice s'est partiellement décrochée après avoir percuté la branche d'un arbre. Et ensuite du fait que j'ai dû intervenir personnellement, en tant que secouriste, pour aider un blessé qui avait été abandonné par son copilote dans la carlingue de l'hélicoptère écrasé au sol (avec le moteur toujours en marche...) !

⁴ En décembre 2008, j'ai reçu une réponse insensée du Ministère fédéral des Transports établissant que les hélicoptères peuvent encore atterrir sur le quai de 1500 pieds carrés, malgré les dangers et les préjudices que cela nous cause. Le MAMROT a rejeté ma plainte en rendant une décision illogique le 30 juillet 2010. Je me suis également adressée à la Protectrice du Citoyen à l'automne 2010 et des démarches ont été faites récemment (le 7 novembre 2013) par ma mère afin de demander une reprise des enquêtes. Toutes ces procédures n'ont malheureusement rien donné !

⁵ Les nuisances et l'intimidation que nous subissons ne sont probablement pas étrangères au fait que notre famille a refusé d'adhérer aux combines néfastes pour l'environnement que cherchaient à organiser les spéculateurs collusionnaires. Aucune limite ne semble arrêter ces personnes qui complotent dans le but de réussir éventuellement l'*expropriation totale* des témoins gênants de leurs malversations...

La gestion des contrats publics impliquant l'industrie de la construction comprend aussi les *contrats cachés* que concluent tacitement des collusionnaires...

Ces ententes secrètes impliquent des officiers publics, des bâilleurs de fonds, des entrepreneurs en construction et des experts de l'immobilier.

Elles servent à détourner illégitimement les ressources publiques et le pouvoir au profit de certains groupes organisés.

Les travaux de la *Commission* seraient incomplets s'ils ne permettaient pas de faire l'ébauche de cette partie indispensable du *portrait* de la grande corruption affectant le secteur foncier et immobilier.

Par conséquent, je demande à la *Commission* d'accueillir ma dénonciation, de permettre le déblocage des enquêtes et d'assurer que les droits judiciaires des victimes d'abus de pouvoir (et de l'ensemble des citoyens) soient respectés au même titre que ceux des contrevenants.

Il est à noter qu'un dossier concernant cette affaire a été remis à la Sûreté du Québec, ainsi qu'à la Protectrice du Citoyen. Copies des preuves seront fournies sur demande à la *Commission* et à tout autre organisme mandaté pour analyser cette affaire quant au fond.⁶



Martine Labossière
115 rue Poirier
Châteauguay (Québec)
J6K 3Z4
450-699-0972
martinelabossiere@videotron.ca

⁶ Il est simplement demandé que les règles impératives du droit humanitaire universel soient respectées, notamment pour permettre le retour de l'ordre et pour assurer aux victimes la reconnaissance des dommages subis et leur réparation intégrale.